



Convention de partenariat entre le Lycée Guebre Mariam et l'Alliance Ethio-Française

PROJET

Le Lycée Guebre Mariam, établissement de la Mission Laïque Française, représenté par son Directeur Général, M Jean Christophe Deberre,

Et L'Alliance Ethio-Française d'Addis Abeba (AEF), représentée par son Président, M Amde Akalework,

Soucieux de coordonner et de développer leurs actions en faveur de la langue française dans un esprit de complémentarité, et de renforcer l'environnement culturel francophone pour les élèves du Lycée Guebre Mariam,

Convienent de ce qui suit :

ARTICLE 1 / CADRE DES RELATIONS ENTRE LE LYCEE GUEBRE MARIAM ET L'ALLIANCE ETHIO-FRANCAISE

Le Lycée Guebre Mariam fondé par la Mission Laïque Française (MLF) en 1947 et scolarisant 1800 élèves pour la majorité éthiopiens ou provenant des pays de l'Union Africaine, est un établissement clé de la présence française en Ethiopie. Il en est de même pour l'Alliance Ethio-Française, créée en 1907, formant à la langue française près de 3000 étudiants éthiopiens par an, et constituant le premier lieu de la capitale pour les échanges culturels entre la France et l'Ethiopie.

En liaison étroite avec le Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France, il a été décidé de renforcer la coopération entre les deux établissements, et de développer des projets conjoints dans une perspective de complémentarité.

Les bases de cette collaboration sont les suivantes :

- Ressources en enseignement du français langue étrangères et compétences des professeurs de l'Alliance dans ce domaine.
- Ressources et actions culturelles de l'Alliance dont les élèves du lycée peuvent bénéficier.
- Réciproquement, possibilité pour l'Alliance de bénéficier ponctuellement des ressources et des compétences du LGM : tant en termes de locaux (amphithéâtre pour des conférences communes, salles de cours...) que de ressources humaines (enseignants, possibilité de cours faits au lycée et avec des enseignants du lycée...).



- Existence d'un public ouvert aux services proposés par l'Alliance française et opportunité offerte à l'Alliance de communiquer et d'élargir ses réseaux de diffusion.
- Mise en place possible de partenariats culturels et éducatifs sur des actions ponctuelles ou plus pérennes par la mutualisation de ressources et de compétences partagées.

Implantation au sein de l'Alliance Ethio-Française d'un bureau Campus France d'information et d'orientation sur les études supérieures en France.

Les clauses financières pour certaines parties du partenariat figureront en annexes.

ARTICLE 2 / OBJECTIFS GENERAUX

Offrir ponctuellement des offres de formation en Français Langue Etrangère (FLE) pour les professeurs du LGM afin de renforcer leurs compétences et faciliter l'intégration des élèves non francophones.

- Donner accès aux élèves du LGM à un environnement culturel francophone de qualité à travers des activités périscolaires, l'accès à la médiathèque (culturethèque incluse) ainsi qu'à la programmation artistique de l'AEF. L'AEF facilitera l'intégration à certains programmes culturels en partenariat avec des instances locales, dans des domaines prioritaires pour le LGM.

- Développer des actions communes en direction des élèves : festimages, expositions, actions culturelles diverses

- Mettre en place un partenariat pour les actions cinéma-audiovisuel : le directeur de l'Alliance est le partenaire agréé dans le cadre de la mise en place de l'option/discipline mineure CAV, la salle audiovisuelle de l'Alliance sera utilisée pour toute diffusion d'œuvre cinématographique en direction des élèves, des rencontres avec des artistes seront également organisées dans le cadre de l'Alliance.

- Compléter de manière ponctuelle l'information des élèves du LGM sur l'enseignement supérieur français par des actions ponctuelles de communication : notamment en lien avec Campus France.

ARTICLE 3 / ACTIONS MISES EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

1) Français langue de scolarisation (FLSco)

L'AEF offre aux élèves (6e à 3e) qui ont des difficultés en français la possibilité de renforcer leurs compétences orales et écrites à travers des méthodes d'animation adaptées -FLSco- (différentes des curricula d'enseignement). Les cours et animations sont dispensés pendant les vacances scolaires (calendrier en annexe). Le Lycée Guebre Mariam fait remonter la demande à l'AEF qui formule une offre adaptée et accueille les élèves concernés. Une fiche de suivi est mise en place entre le Lycée Guebre Mariam et l'AEF. Des réunions de concertations sont organisées entre les équipes de professeurs des deux établissements, avec la participation de l'AEF et du SCAC. Le financement de ce programme est à la charge des parents.

L'AEF s'engage à mettre en place un dispositif permettant de répondre à une demande similaire dans le primaire dès l'été 2018.2) Francophonie



Des programmes conjoints seront menés chaque année par les deux établissements, dans le cadre du mois de la Francophonie.

3) Activités extrascolaires

L'AEF proposera aux élèves du LGM des animations organisées à la médiathèque pendant le week-end ou les mercredi après-midi (heure du conte, écriture/réalisation d'un livre publié sur le site de l'Institut Français, théâtre...), à la galerie (pratiques artistiques) ou dans son jardin (découverte de la flore, jardinage).

4) Environnement culturel francophone

Le LGM sera convié aux événements artistiques mobilisant la scène locale, ou présentant la création française. Des débats d'idées pourront être organisés en relation avec les centres de recherche et représentations diplomatiques implantées à Addis Abeba. Une communication commune sera mise en place.

L'AEF proposera à des conditions préférentielles à l'ensemble des élèves du LGM un abonnement à la plate-forme de contenus numériques Culturethèque.com.

6) Intégration d'élèves et d'enseignants à des projets culturels locaux innovants

Les élèves du LGM pourront intégrer certains programmes de coopération menés par l'AEF avec des partenaires locaux, dans des domaines d'intérêt pour le Lycée (cinéma, photographie...).

7) Aide à l'information des élèves en matière d'orientation

L'AEF proposera les services du bureau Campus France en vue de proposer tout au long de l'année aux élèves du LGM, en liaison étroite avec les professeurs principaux, des séances d'information sur les études supérieures en France.

7) Résidence d'artiste

Des projets conjoints en résidence d'artiste pourraient être conduits aux profits d'élèves du LGM. Le lycée pourrait ainsi héberger des artistes sélectionnés par l'Alliance qui interviendraient auprès des classes dans un projet coordonné avec les enseignants du lycée. Dans le cadre de la future restructuration, un logement (F1 – F2) pourrait ainsi être envisagé. Il existe actuellement des logements vacants sur le lycée (F1) susceptibles d'être utilisés à cet effet.

ARTICLE 4 / DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention vaut pour une année scolaire. Avec l'accord des deux parties, elle est renouvelée par tacite reconduction : sauf dénonciation expresse par l'une des parties avec un préavis de 3 mois.



ARTICLE 5 / MISE EN ŒUVRE

Le directeur de l'AEF et le proviseur du Lycée Guebre Mariam sont chargés de la mise en œuvre de la présente convention.

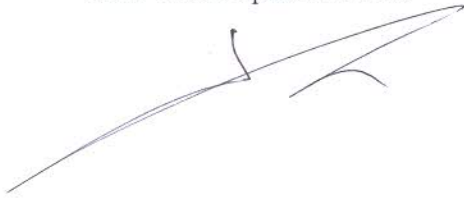
Fait à Addis Abeba, le

en deux exemplaires.

Le Directeur Général de la MLF

Le Président de l'Alliance Ethio-Française d'Addis Abeba

Jean-Christophe Deberre



Amde Akalework

Par obligation
V. Bellef

